

La « diplomatie agricole » chinoise en Afrique : esquisse d'analyse d'une forme de « *Land Grab* » atypique

MBENG DANG Hanse Gilbert^①
Université de Douala, Cameroun

Received: 07/11/2022
Revised: 06/03/2023
Accepted: 24/03/2023

Citation (APA)

Mbeng Dang, H. G. (2023). La « diplomatie agricole » chinoise en Afrique: Esquisse d'analyse d'une forme de « Land Grab » atypique. *Revue d'Études Sino-Africaines (RÉSA)*, 2(1), 52–68.
<https://doi.org/10.56377/jsas.v2n1.5267>

Résumé

Le lien millénaire qui relie la Chine-Afrique jouit d'une position privilégiée dans la diplomatie chinoise depuis la proclamation de la République populaire de Chine en 1949. Le continent africain est considéré à la fois comme un terrain d'expérimentation, mais également comme un lieu privilégié pour mettre en scène le « rêve chinois » d'exportation d'un modèle socialiste de développement. De fait, la Chine tisse des relations avec les peuples africains grâce à une intense diplomatie publique. Rachats de vignobles, d'usines agroalimentaires ou encore construction de centres de démonstration agricole en Afrique, les investissements agricoles chinois se manifestent sous des formes variées. La Chine accaparerait des millions d'ha de terres en Afrique pour garantir ses besoins alimentaires. Apparu en 2008, le terme « accaparement des terres » ou « *Land Grabbing* » en anglais, désigne une acquisition controversée de terres agricoles de grande superficie par des entreprises transnationales et gouvernementales. Cette technique a été utilisée avec succès par les États-Unis au XIX^e siècle pour constituer leur nation, puis par les nations européennes pour construire leurs fragiles empires coloniaux, puis par des magnats américains sur des millions d'ha en Amazonie pour des projets, tous tombés en faillite. Le *land grab* chinois en Afrique est un « contresens » politique et un non-sens économique, une fausse nouvelle utilisée pour dénigrer un pays. Accueilli à bras

^① **Mbeng Dang Hanse Gilbert**, historien, Maître de Conférences. Il est titulaire d'un PhD en Histoire Politique, État et des Relations Internationales et d'une Habilitation à Diriger des Recherches (HDR) en Polémologie et Irénologie contemporaine. Ancien Chef de Département d'Histoire et Directeur des Affaires Administratives et Financières (DAAF) à l'ENS de Bertoua, il est enseignant-chercheur au Département d'Histoire, FLSH-Université de Douala où il contribue à l'animation scientifique de la Société Savante Cheikh Anta Diop (SS-CAD) dans la même institution. Coordonnateur du Groupe d'Études et de Recherches sur l'Histoire des Relations Internationales, des questions Diplomatiques et Stratégiques (GERHIRIDIPS), membre de la Société Camerounaise d'Histoire (SCH), membre de l'Association de Défense de l'Environnement du Cameroun (ADEC) et membre du Centre Centrafricain de Recherche et d'Analyse Géopolitique (CCRAG).

ouverts par certains agriculteurs qui y voient la promesse de nouveaux débouchés commerciaux ou vécu par d'autres comme un accaparement des ressources, l'intérêt de la Chine pour les secteurs agricoles et agroalimentaires particulièrement vivace depuis 2009, prouve bien leur caractère hautement stratégique. On parle depuis quelques années des achats de terres agricoles en Afrique par des acteurs chinois. De tels investissements sont souvent désignés par l'expression *Land Grab* qui suggère d'emblée une agression. Il s'agirait, ni plus ni moins, de partir à l'assaut des terres africaines. Comment définir ce *Land Grab*? Quelle est la place du *Land Grab* chinois en Afrique? Devant un pareil objectif, il paraît opportun de s'interroger sur la nature du modèle de « *Land Grab* » chinois en Afrique. La collecte des données combine à la fois méthode qualitative et quantitative.

Mots-clés : *Land Grab*, chine, diplomatie agricole, dynamiques et enjeux, Afrique.

Chinese "agricultural diplomacy" in Africa: a sketch of an analysis of an atypical form of "Land Grab"

Abstract:

The thousand-year-old link between China and Africa has enjoyed a privileged position in Chinese diplomacy since the proclamation of the People's Republic of China in 1949. The African continent is considered both a field of experimentation and a privileged place to stage the "Chinese dream" of exporting a socialist development model. Indeed, China is building relationships with African peoples through intense public diplomacy. From buying vineyards and agribusiness factories to building agricultural demonstration centres in Africa, Chinese agricultural investment takes many forms. China is reportedly grabbing millions of hectares of land in Africa to secure its food needs. The term "land grabbing" was coined in 2008 to describe the controversial acquisition of large tracts of agricultural land by transnational corporations and governments. The technique was successfully used by the United States in the 19th century to build its nationhood, then by European nations to build their fragile colonial empires, and then by American tycoons on millions of hectares in the Amazon for projects, all of which have gone bankrupt. The Chinese land grab in Africa is political nonsense and economic nonsense, false news used to denigrate a country. Welcomed with open arms by some farmers who see in it the promise of new commercial outlets or experienced by others as a grabbing of resources, China's interest in the agricultural and agri-food sectors, which has been particularly strong since 2009, proves their highly strategic nature. There has been talking for some years of Chinese actors buying up agricultural land in Africa. Such investments are often referred to by the expression *Land Grab*, which immediately suggests aggression. It is nothing less than an assault on African land. How can this *Land Grab* be defined? What is the place of the Chinese *Land Grab* in Africa? With such an objective in mind, it seems appropriate to consider the nature of the Chinese *Land Grab* model in Africa. Data collection combines both qualitative and quantitative methods.

Keywords: *Land Grab*, China, agricultural diplomacy, dynamics and issues, Africa.

Introduction

Dès la fin de l'ère bipolaire, on assiste à un renouveau du déploiement de la Chine en Afrique^①. Ce déploiement a plusieurs facettes dont l'une des principales déclinaisons est l'agriculture. La Chine compte 22 % de la population mondiale et ne dispose que de 7 % des terres cultivables^②. De 1995 à 2005, la superficie cultivée aurait régressé de 6,6 %. Après les hydrocarbures, les matières premières agricoles constituent l'autre priorité de la consommation intérieure chinoise. Fort de 1.300 millions d'habitants (22% de la population mondiale à nourrir) et seulement 7% des terres mondiales cultivables, la Chine est confrontée à une augmentation constante de la consommation interne de produits agricoles. Malgré les mesures sévères prises pour limiter l'aliénation de ces terres, la surface totale des espaces cultivables continue de diminuer, de manière inexorable. D'où la nécessité de conquérir de nouvelles terres arables à l'étranger, aussi bien en Asie, en Amérique latine, qu'en Afrique. L'analyse de Hou (2011) fait une part centrale à l'usage des terres. Alors que l'urbanisation générée par la forte croissance économique se fait au détriment des terres agricoles, leur usage se veut épineux (Lafargue, 2005).

L'appropriation des terres africaines par des acteurs étrangers n'est pas nouvelle. Bien entendu, la colonisation en est l'archétype, c'est pourquoi on évoque, pour caractériser ces achats, le « néocolonialisme ». Mais la fin de la période coloniale n'a pas sonné le glas des propriétés agricoles étrangères dans l'ensemble de l'Afrique, même si elle a considérablement fait reculer ce phénomène. Dans le cas de la Chine, il semble qu'il faille faire remonter le land grab à 1995, avec l'implantation de la Zhongkan Farm en Zambie. Il importe toutefois de garder à l'esprit que le land grab est un phénomène mondial qui concerne de vastes régions d'Afrique (Stefano, 2013), d'Asie et d'Amérique latine, voire d'Océanie. La Chine elle-même n'est pas épargnée par ce phénomène puisqu'on y compte au moins deux investissements étrangers de taille dans l'agriculture chinoise assortis de concessions de terrains : un du groupe Goldman Sachs qui a acquis dix fermes de poulets pour 300 millions de dollars ainsi que des élevages porcins dans une fourchette entre 150 et 200 millions de dollars ; un grand projet de l'État singapourien qui correspond davantage à ce qui serait l'essence du Land grab, c'est-à-dire l'usage de terres d'une grande superficie à fins stratégiques. Le Land grab est donc un phénomène mondial ; l'Afrique étant le point le plus sensible puisque ses terres attirent tout autant la Chine que d'autres États y compris ceux d'Afrique du Nord (Hou, 2011).

Le débat autour du Land grab a suscité une diversité et une productivité des « territoires » de recherches (Charvet, 2023; Gaveau, 2010; Margulis, Mckee, & Borrás, 2013; Sassen, 2013; Stefano, 2013). On se trouve alors face à une très vaste littérature, que l'on peut essayer de synthétiser. L'accapement des terres est une notion polysémique qui recouvre des réalités diverses. Il s'agit principalement d'achats à grande échelle, le plus souvent par des entreprises étrangères, de terres. L'accapement peut avoir des buts économiques ou politiques, voire géopolitiques. Lafargue (2005), tout

^① La Chine entretient des relations diplomatiques avec tous les pays d'Afrique au sud du Sahara à l'exception du Burkina Faso, de la Gambie, du Swaziland et de São Tomé-et-Principe.

^② Étude du ministère des Terres et des Ressources de la République populaire de Chine citée par <www.worldwatch.org/node/3912>, (consulté, le 13 septembre 2017).

en définissant le « *Land Grab* » comme l'implication de la Chine dans l'agriculture africaine des pays africains restent des importateurs majeurs de céréales comme le maïs et le blé. Si l'objectif de nourrir plus d'un milliard d'hommes a été atteint, la situation agricole chinoise n'en reste pas moins précaire. Certes les progrès ont été spectaculaires depuis les années 1960 (Deining et al., 2011). La Chine est aujourd'hui le premier producteur mondial de blé (91 millions de tonnes en 2004) devant l'Inde, la Russie, les États-Unis et la France. La Chine est également le premier producteur mondial de riz (176 millions de tonnes) devant l'Inde et l'Indonésie. En vingt ans, la production porcine chinoise a quadruplé et représente désormais plus de 50 % de la production mondiale. Chaponnière, Gabas et Qi (2011) se livrent à l'analyse des échanges de produits agricoles qui, bien que constituant une très faible composante des échanges sino-africains se sont vus multipliés par douze entre 2000 et 2010. Après avoir progressé assez rapidement entre 2000 et 2004, les importations chinoises de produits agricoles africains ont stagné alors que les exportations chinoises vers l'Afrique ont augmenté de même que le surplus chinois avec l'Afrique. Prolongeant la réflexion de ses prédécesseurs, Hou (2011) étudie l'usage des terres africaines par la Chine. Il prétend que le caractère volontariste de la politique agricole menée par la Chine se résume par le slogan « going global » ; mieux vaudrait d'ailleurs restituer par « going out » le terme chinois *zouchuqu* qui signifie « sortir ». Ce qui correspond plus exactement aux objectifs initiaux d'une politique ne visant pas d'abord à former des champions de rang.

Loin de s'intéresser au rôle du *Land grab* chinois en Afrique, ce renouvellement de la réflexion obéissant à la formule du « *penser autrement, penser largement* » entend parvenir à construire un système d'hypothèses sur l'analyse de la forme de diplomatie agricole chinoise en Afrique au travers du « *Land Grab* ». Il s'agit de développer des outils intellectuels (analytiques) permettant d'entrevoir les propriétés du « *Land Grab* ». Il est question d'éclaircir la singularité du *Land grab* chinois en Afrique dans le domaine de l'agriculture. Devant un pareil objectif, il paraît opportun de s'interroger sur la nature du modèle de « *Land Grab* » chinois en Afrique. L'on traduirait mieux cette inquiétude par l'interrogation suivante : comment se présenterait le modèle de *Land grab* chinois en Afrique ? De cette question centrale, jaillissent deux questions, tout aussi pertinentes l'une après l'autre : Est-ce un système d'action organisée (Musselin : 2005) ? Ou alors est-ce un système d'action concret ?

Un tel questionnement ne peut faire sens sans une collecte d'informations. Plus construites que recueillies, moins « données » qu'« obtenues », la compilation, la confrontation des différents matériaux collectés et leur analyse critique. Réalisée sur la base de l'observation empirique, d'une documentation abondante faite d'ouvrages, de revues scientifiques et d'articles de presse, des informations parues dans la presse de différents pays (États africains, Chine, enquêtes réalisées par des médias des pays développés), les travaux de recherches de l'*association Grain*. L'on se fonde aussi sur les informations parues dans les médias mais en essayant de les confronter et de relever les incertitudes qui les affectent

Partant donc de cette hypothèse, on accorde une attention particulière, au « *Land Grab* » chinois en Afrique comme un système d'action organisée, d'une part. Après quoi, il est question d'étudier le « *Land Grab* » chinois en Afrique comme un système d'action concret, d'autre part.

I. Le « *Land Grab* » chinois en Afrique comme un système d'action organisée

Réfléchir à la problématique du « *Land Grab* » chinois en Afrique comme un système d'action organisée revient à évoquer les *systèmes* formalisés d'*action* (Friedberg, 1992) mis en place par la Chine.

Face à la flambée des cours des matières premières, cette ruée vers des terres agricoles n'est autre que la manifestation de l'inquiétude des États pour assurer leur sécurité alimentaire. Selon l'OCDE, les cours des denrées agricoles devraient se maintenir à des niveaux élevés pendant les dix prochaines années. Tous les prix augmenteront, avec en tête l'huile végétale (+50%), le beurre (+30%), le blé (+20%), le riz et le sucre (+10%). De plus, avec la courbe des naissances annonçant plus de 9 milliards d'hommes à nourrir d'ici à 2050, le grignotage des terres pour cause de biocarburants, l'explosion urbaine et la spéculation financière, cette tendance à la ruée vers les terres agricoles ne risquent pas de s'atténuer.

Selon la FAO, les pays riches achèteraient d'immenses terrains dans toute l'Afrique subsaharienne afin d'y créer des exploitations agricoles destinées soit à l'alimentation, soit à la production de biocarburants, dans le but d'assurer leurs approvisionnements alimentaires à long terme.

I.I Le dessein des mécanismes d'acquisition des terres

L'un des premiers signaux d'alarme sur l'accapement des terres, d'abord en Afrique, puis sur d'autres continents, a été tiré dès 2008 par les organisations non gouvernementales (ONG) et parmi elles tout particulièrement Graine qui dénonçait que 100 cas d'accapement foncier (Chaponnière, et al., 2011). La situation alimentaire sur notre planète compose la toile de fond du phénomène de prises de contrôle de terres à l'étranger. Selon l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (F.A.O.), la malnutrition – c'est-à-dire les personnes souffrant de carences alimentaires qualitatives, en particulier en vitamines et en protéines – touche actuellement plus de deux milliards de personnes alors que la sous-nutrition – c'est-à-dire une nutrition insuffisante sur le plan quantitatif – en concerne près d'un milliard. Ce nombre a même augmenté de plus de deux cents millions au cours des deux dernières décennies, avant de régresser légèrement pour se situer à neuf cent vingt-cinq millions.

Parallèlement, l'augmentation des niveaux de vie et l'urbanisation croissante ont entraîné dans de nombreux pays émergents, en particulier en Chine, une hausse de la demande alimentaire allant nettement au-delà du seul effet de la croissance démographique. Dans ce contexte, beaucoup s'interrogent sur la capacité d'une planète peuplée en 2010 de six milliards huit cents millions d'habitants à en nourrir neuf milliards en 2050 ; d'autant plus qu'un nombre croissant d'États ont mis en place au cours de la première décennie du xxi^e siècle des politiques de consommation et/ou de production de biocarburants qui sont pour l'essentiel des agrocarburants utilisant des terres agricoles qui pourraient être destinées à des productions alimentaires.

Cette inquiétude est nourrie par plusieurs facteurs : d'abord, l'investissement agricole chinois pour l'acquisition des terres. Ensuite, l'achat des terres par les chinois. La suite des développements qui vont suivre que l'on construise l'architecture du présent raisonnement autour d'une logique duale : d'une part,

l'on envisagera une réflexion sur l'investissement agricole chinois pour l'acquisition des terres. Et, d'autre part, l'on s'évertuera à analyser sa réalisation par le biais de l'achat.

I.I.I L'investissement agricole chinois pour l'acquisition des terres

Investir seulement pour pouvoir importer de l'alimentation créerait une hostilité locale. Dès lors, ils s'engagent dans un investissement à très long terme (Alden, 2007). La Chine, un des rares grands pays, avec les États-Unis, qui a une réflexion à très long terme. Selon les déclarations du gouvernement chinois, les investissements chinois dans l'agriculture africaine, qui remontent aux années 1990, visent essentiellement à résoudre l'insécurité alimentaire en Afrique et à renforcer la capacité de ces pays à développer leur agriculture. Si le gouvernement chinois n'interfère pas dans les décisions des entreprises d'État, il les appuie sur le plan tant financier que diplomatique. Il encourage les entreprises chinoises à investir dans l'agriculture africaine sous diverses formes : joint-ventures (avec des entreprises d'État ou privées) et des filiales. Ces investissements peuvent être classés en trois catégories.

La première concerne les investissements des entreprises d'État, parmi lesquelles *China State Farms Agribusiness Corporation* (CSFAC) considérée comme un modèle. À partir de 1990, elle mène onze projets agricoles, d'élevage et de traitement des produits en Zambie, Guinée, Tanzanie, Gabon, Ghana, Mali, Togo, Mauritanie, sur une surface totale de seize mille hectares (Alden, 2007). Une autre entreprise d'État, *China's ZTE Agribusiness Company Ltd*, envisage la mise en valeur de cent mille hectares de plantation de palmier à huile en République démocratique du Congo pour produire des agrocarburants (Alden, 2007). Encore, faut-il ajouter que plus récemment, ZTE obtient dix mille hectares de terres du gouvernement soudanais pour y améliorer les rendements en blé et en maïs.

La deuxième catégorie représente les investissements d'acteurs provinciaux comme *Shanxi Province Agribusiness Group*. En investissant 62,5 millions de dollars pour cultiver du riz, du manioc et élever des autruches, *Shanxi Province Agribusiness Group* obtient un bail de cinq mille hectares pour quatre-vingt-dix ans au Cameroun (Chaponnière, et al., 2011). On peut également citer *Hubei Agribusiness Group* qui loue mille hectares de terres au Mozambique en coopération avec *China Cereal* et *Oil* corporation pour cultiver du riz, coton, soja et de légumes. *Chongping Seed* en Tanzanie loue trois cent hectares de terres arabes afin de produire des céréales destinées au marché chinois (Chaponnière, et al., 2011)

Enfin, s'y ajoutent de nombreuses initiatives individuelles, difficiles à mesurer dont l'impact ne saurait être ignoré. Ainsi, la nature des investissements chinois en Afrique est très diversifiée. Certains sont gérés par le gouvernement central avec transfert d'assistance technique. D'autres par les entreprises provinciales avec l'appui d'institution financière comme le fonds de développement Chine-Afrique ou avec des avantages offerts par les pays hôtes comme au Zimbabwe et en Zambie (Alden, 2007).

I.I.2 La réalisation de l'investissement : l'achat des terres par les chinois

La Chine peut-elle accroître sa production malgré le peu de terres arables disponibles sur son territoire ? (Griffon, 2011). La réponse est négative d'autant plus qu'elle recourt à l'achat de terres agricoles (Hou, 2011). En 2007, le directeur de la Banque d'export-import de Chine incite les paysans sans terre chinois à

s'installer en Afrique. Si l'on admet ce point de départ, l'on serait d'accord que la Chine comptant 22 % de la population mondiale et ne disposant que de 7 % des terres cultivables, ses acquisitions foncières représentent 290 000 hectares soit 15 fois moins que les États-Unis, 6 fois moins que le Royaume-Uni (Gabas & Xiaoyang, 2014). La taille des exploitations est relativement faible (exception faite en RDC). Elles sont situées au Bénin, Mali, Madagascar, Mozambique, Tanzanie, Ouganda, Zimbabwe, Zambie, etc. Au Cameroun, Sino Cam Inko^① s'est installée sur trois sites totalisant 10 000 hectares, cédés par l'État. La Chine ne fait pas partie des plus gros investisseurs fonciers en Afrique tels que la Corée du Sud, les Pays du Golfe, les institutions occidentales^②.

Mais la prudence est aussi de rigueur sur ce thème en l'absence de statistiques rigoureuses et en raison du manque de transparence de part et d'autre des protagonistes dans l'établissement des contrats. Deux camps d'experts s'affrontent : d'abord, ceux qui affirment que les productions sont destinées aux nationaux et à la population locale et ceux qui soutiennent que l'Afrique servirait à garantir l'autosuffisance alimentaire de la Chine et qui sont sceptiques sur le bien-fondé de l'action chinoise. Il est vrai que les flux d'exportations agricoles ne sont pas massifs de l'Afrique vers la Chine et qu'il y a bien des projets de développement de la riziculture, de créations de centres agricoles pour la production locale, mais aussi des projets d'ordre industriel avec des productions tel que le sucre, le manioc, l'huile de palme.

Aujourd'hui, les priorités de la politique africaine de la Chine pour l'agriculture vont de la valorisation des terres, aux techniques d'élevage, à la sécurité alimentaire, à l'outillage agricole, à agro-alimentaire et au renforcement de la coopération en matière de technologie. On en déduira que la Chine a créé des nouveaux outils pour combiner l'aide au développement à d'autres formes d'engagement financier.

I.2 Espace africain cultivable concédé à des investisseurs chinois

Les premières sociétés chinoises à s'implanter en Afrique étaient surtout de grandes entreprises contrôlées par Pékin. Mais, à mesure que la coopération s'étend et se diversifie, les groupes privés sont de plus en plus présents, encouragés par les autorités. A la vérité, avec environ 1,5 milliard d'habitants, la Chine compte 20 % de la population mondiale. Mais elle ne dispose que de 9 % des surfaces agricoles et 6 % des réserves en eau douce de la planète. Elle a donc jeté son dévolu sur le berceau de l'humanité, l'Afrique, dont 80% des terres arables sont libres.

De fait, 65 % des terres achetées par les sociétés étrangères sont exploitées pour produire du biocarburant. Jatropha, colza ou soja servent à produire de l'éthanol. Depuis l'an 2000, 5 % de l'espace africain cultivable a ainsi été concédé à des investisseurs étrangers. C'est le cas notamment en Afrique de l'Est (Tanzanie, Soudan, Mozambique) et centrale (RDC, Cameroun), mais aussi à l'Ouest (Sierra Leone, Nigeria, Mali, Sénégal). Depuis 2010, un total de 56 millions d'hectares a été vendu en Afrique à des entreprises étrangères, soit l'équivalent de la superficie du Kenya. Mais les Chinois sont loin d'être les plus gourmands.

^① Multinationale chinoise spécialisée dans la production, la transformation et la commercialisation de produits agricoles.

^② Elle acquiert deux fois plus de terres en Amérique du Sud et en Asie du Sud-Est.

Selon le « *länder matrice* » de 2013 (Deshaies, 2014), les dix plus importants acteurs des acquisitions foncières en Afrique sont les Emirats arabes unis (1,9 million d'hectares), l'Inde (1,8 million d'hectares), le Royaume-Uni (1,5), les USA (1,4), l'Afrique du Sud (1,3), l'Italie (0,6), l'Allemagne (0,5), le Soudan (0,5), l'Éthiopie (0,4) et le Portugal (0,4). La Chine n'arrive qu'en 19^e position avec 0,16 million d'hectares.

Les principaux investisseurs sont l'Inde en Ethiopie, la compagnie chinoise ZIE International en République démocratique du Congo et le Coréen Daewoo à Madagascar. Les pays les plus courtisés sont la RDC (2^e au niveau mondial avec 8 millions d'hectares), l'Ethiopie (5,3 millions d'hectares), le Soudan et Madagascar, selon les chiffres du programme Afraso de l'université de Francfort. L'Afrique possède plus de la moitié des terres cultivables dans le monde. Problème : la majorité des investissements dans le secteur agricole n'est pas destinée aux cultures vivrières et l'Afrique ne parvient toujours pas à assurer sa sécurité alimentaire (Deshaies, 2014).

I.3 La tangente de l'aménagement d'un engagement financier

À l'instar du philosophe Cornélius Costoradias qui invitait à la réflexion sur les institutions (Belaïd, Gasmi, & Virto, 2009; Cornélius, 1975) insistent sur la qualité des institutions. Facteur explicatif important de la performance des politiques, la qualité des institutions.

Sans vouloir nier pour autant la qualité de financement, le fil de la réflexion menée ici propose d'abord d'étudier l'export-import Bank chinoise duquel sera suivie de l'extension du marché alimentaire mondial.

I.3.1 L'Export -Import Bank chinoise : le recours à la stratégie des prêts concessionnels et aux lignes de crédit préférentiel

L'Export Import Bank chinoise utilise des prêts concessionnels et des lignes de crédit préférentiel pour financer les investissements des sociétés chinoises à l'étranger. Les projets agro-industriels dans le vivrier, l'élevage, l'aquaculture et l'outillage agricole sont jugés prioritaires par le gouvernement chinois. En 2007, le fonds de développement Chine-Afrique a été créé pour soutenir les investissements chinois en Afrique (Chaponnière, 2008). En 2009, ce fonds a démarré son plus grand projet agricole au Malawi en coopération avec deux sociétés chinoises. Il envisage d'investir vingt-cinq millions de dollars pour la plantation du coton, sa transformation et son exportation vers la Chine. On évalue à cinquante mille le nombre d'exploitations familiales bénéficiant de ce projet^①. Cette approche « projet » qui certes a évolué depuis le début des années 1960 s'est accompagnée plus récemment d'autres formes d'interventions publiques et privées, notamment dans l'accapement de terres^②.

Par-delà l'analyse de l'Import-Export Bank chinoise au travers du recours à la stratégie des prêts concessionnels et aux lignes de crédit préférentiel, il convient à présent de se livrer à l'examen de la conquête du marché alimentaire (Niquet-Cabestan, 2006) mondial : l'Afrique, un terreau fertile ?

^① Ambassade de Chine au Malawi, www.chineseembassy.org, (Consulté, le 12 septembre 2017).

^② La coopération française de développement, « Livre blanc de gouvernance foncière et sécurité de tenure dans les pays en développement », juin 2009.

I.3.2 La conquête du marché alimentaire mondial : l'Afrique, un terreau fertile ?

Ce mouvement de *Land Grab*, s'il devient très important, peut être interprété comme un mouvement de défiance par rapport à l'extension du marché alimentaire mondial. S'il est vrai qu'il avait une confiance absolue et générale dans le marché mondial, ce que la pensée libérale prend comme certitude, les anticipations que chacun fait sur les besoins d'importations assureraient l'équilibre anticipé de l'offre et de la demande (Griffon, 2011). Il y aurait, pour cette raison, des capitaux qui investiraient en Afrique dans la production alimentaire ; il y aurait peut-être aussi des intentions de passer des contrats de livraisons pluriannuels (Griffon, 2011). Chaque pays conserve ses droits sur son sol et ne penserait pas à les vendre ou les louer. L'équilibre du marché se ferait essentiellement par la mobilité des produits et le marché assurerait la sécurité alimentaire de chaque pays.

Or, en 2008, que s'est-il passé en Asie ? Certains pays exportateurs de riz, de peur de ne pas en avoir suffisamment pour leur propre population, ont bloqué les exportations. Il en est résulté une spéculation à la hausse du marché du riz. Désormais, tout pays se méfie naturellement du marché mondial, puisque chaque voisin est capable de bloquer ses exportations et d'arrêter la circulation des biens. La confiance est rompue. L'on a raison de bonnes raisons de penser qu'il n'est pas possible, en période de crise, de compter sur le marché international pour assurer la sécurité alimentaire. C'est exactement le raisonnement européen. Lorsque la Russie a fermé les vannes du gaz, parce que l'Ukraine ne payait pas le prix convenu, l'Europe de l'Ouest est privée momentanément de gaz. Là aussi, la confiance a été rompue. Les enjeux stratégiques sont trop importants pour que l'approvisionnement reste fondé sur la confiance (Griffon, 2011).

Si l'on admet que le marché fonctionne dans un bain de confiance, il s'en suit qu'il représente un espace politique donné est arbitré par des règles, des lois et des mécanismes de justice nationaux ou régionaux. Mais le marché international reste encore un lieu où il est presque impossible de se faire entendre par une quelconque justice.

2. Le « *Land Grab* » chinois en Afrique comme un système d'action concret

On ne saurait concevoir sans recourir aux travaux de recherche de Deborah Brautigam. Dans ses travaux, elle démontre à suffisance, l'hypothèse du rôle de la Chine en Afrique ne se vérifient pas dans la réalité. Le niveau des investissements et des aides connexes, le nombre de travailleurs chinois importés et les surfaces des terres « accaparées » à des fins d'investissement sont bien inférieurs aux hypothèses ayant été formulées. En outre, le dernier ouvrage de la chercheuse montre bien que ce n'est pas dans un avenir proche que l'Afrique nourrira la Chine ou vice-versa.

2.1 Une vision stratégique du « *Land grab* » chinois en Afrique : Un partenariat gagnant-gagnant

La Chine tient un discours extrêmement puissant aux pays africains que l'on peut résumer ainsi : vous avez obtenu l'indépendance mais vous êtes restés dépendants des pays occidentaux. La Chine, elle, vous offre les

moyens d'une vraie libération et d'un véritable développement économique (Tull, 2006), bref un partenariat « gagnant-gagnant » (Taylor, 2006).

Assurément, le Brésil, la Russie, l'Inde, la Turquie sont tout autant des alternatives. Le fait de pouvoir mettre en concurrence des fournisseurs et prestataires de services est un gain pour les pays africains. Gain également que l'accès au grand bazar de Yiwu qui approvisionne l'Afrique en biens manufacturés bon marché que les partenaires traditionnels ne peuvent offrir aux consommateurs africains. Toutefois ces gains sont vains s'ils ne s'accompagnent pas d'une instrumentalisation de la Chine par l'Afrique.

2.I.I Le renforcement de la coopération technique en matière agricole

La présence chinoise en Afrique est particulièrement manifeste dans le secteur de la construction, de la prospection pétrolière et minière mais aussi dans l'importation de marchandises. Partant, les entreprises chinoises participent peu à la production matérielle sur le continent. Aussi, la présence chinoise est qualitativement très différente de celle très industrialisante des entreprises occidentales en Chine à l'origine du « miracle » chinois.

Certainement plus grave est l'horizon des projets réalisés par les entreprises chinoises. Dans le cas d'un contrat BOT^①, l'entreprise retenue pour exécuter le projet est un investisseur qui se rembourse en exploitant l'infrastructure qu'elle a réalisée dans un pays ; aussi doit-elle tenir compte des coûts d'entretien pour garantir le remboursement de son investissement et l'encaissement d'un bénéfice. Dans le cas d'un contrat d'EPC^②, l'entreprise retenue n'est qu'un prestataire de service payé forfaitairement (en nature ou en monnaie) à l'achèvement des travaux. Dans cette seconde hypothèse le maître d'œuvre n'a pas à se projeter dans l'avenir ; le coût d'un projet BOT est donc supérieur à celui d'un projet EPC. Or cette dernière solution est celle le plus souvent adoptée car ce sont la faiblesse des coûts et la rapidité d'exécution (au préjudice vraisemblable de la qualité) qui prévalent dans le choix du maître d'œuvre. L'arbitrage étant fait en faveur du court terme et au détriment du long terme, le risque est donc que la Chine soit moins une opportunité pour l'économie de ces pays qu'elle ne l'est pour les pouvoirs en place qui achètent la paix sociale et garantissent leur pérennité par des travaux qui sont autant d'hypothèques sur l'avenir^③.

Il ne suffit pas que les gouvernements africains instrumentalisent les entreprises chinoises (ou étrangères), encore faut-il que leur participation s'insère dans une stratégie de développement qui prenne en compte le coût réel des investissements et leurs impacts à long terme. Alors, on est en droit de se demander si la Chine est effectivement une opportunité, si le soutien financier octroyé aux entreprises chinoises lors du dernier FOCAC, profite au développement de l'Afrique et si, donc, le partenariat est véritablement gagnant-gagnant ? Autant faire remarquer comme le suggère Lamido Sanusi en 2013 dans son fameux billet

^① BUILD, OPERATE AND TRANSFER (BOT) - Le BOT est un type de contrat alliant différentes expertises : conception, construction, services et montage financier.

^② Le contrat EPC – *Engineering, Procurement and Construction* est un contrat « clé en main complet »

^③ Le Forum sur la coopération sino-africaine, "China Maintains Investment Cooperation Intensity with Africa", 2 novembre 2009, [http:// www.fmprc.gov](http://www.fmprc.gov), (Consulté, le 13 septembre 2017).

au *Financial Times* que cela dépendait plus de l'Afrique que de la Chine comme le suggérait Lamido Sanusi en 2013 dans son fameux billet au *Financial Times*.

2.1.2 La promotion des échanges de produits agricoles

Les échanges de produits agricoles constituent une très faible composante des échanges sino-africains qui ont été multipliés par douze entre 2000 et 2010. Après avoir progressé assez rapidement entre 2000 et 2004 (Chaponnière, 2008), les importations chinoises de produits agricoles africains ont stagné alors que les exportations chinoises vers l'Afrique ont augmenté de même que le surplus chinois avec l'Afrique.

Menée à un niveau très précis (nomenclature à quatre chiffres), l'analyse des échanges sino-africains révèle une très forte asymétrie. Les importations chinoises sont caractérisées par un niveau élevé de concentration et la place relative des cinq premiers postes n'a pas varié entre 2000 et 2008. La baisse de la valeur des importations de coton est l'une des principales explications de la stagnation des exportations africaines vers la Chine. Au cours des deux dernières années, on a assisté à la hausse rapide des importations de cacao et d'huiles. Alors que le cacao africain domine le marché chinois (66 % des importations), la place du coton africain a diminué (Chaponnière, 2008).

Le riz et le thé sont des exportations traditionnelles de la Chine vers l'Afrique qui se sont diversifiées depuis 2000 avec l'émergence de nouveaux produits (tomates, légumes). Alors que le marché africain est un débouché marginal de l'agriculture chinoise, il absorbe 40 % des exportations de riz (Afrique de l'Ouest) et 46 % des exportations de thé (Afrique du Nord, Afrique de l'Ouest). L'Afrique dont les exportations sont assez peu complémentaires aux importations chinoises a peu profité de l'essor très rapide de la demande chinoise. Inversement, les exportations agricoles chinoises, compétitives sur le marché mondial (Chaponnière, 2008) ont progressé rapidement sur le marché africain.

2.2 Une vision symbolique de la coopération sino-africaine en matière agricole

Pour comprendre l'ambition théorique de la reconstruction des politiques publiques dans le Bassin du Tchad, il faut revenir à la question qui constitue, en quelque sorte, le point de départ de l'étude : comment les politiques publiques du Bassin du Lac Tchad parviennent-elles à reconstruire leur légitimité (Sy, 2009)?

Pour intéressante soit-elle, cette interrogation aide à comprendre la recomposition de l'action publique (Laganier & Scarwell, 2002) dans le Bassin du Lac Tchad. Une telle analyse conduit avant tout à s'intéresser à la régénérescence des politiques publiques face à l'urgence. On rendra, tout d'abord, sommairement compte de la réinvention du protocole d'intervention publique. On recherchera ensuite à étudier les instruments multi niveaux d'action publique sécuritaire pour comprendre et domestiquer les changements que ces divers facteurs induisent.

2.2.1 Le développement des technologies agricoles

Le rôle de la Chine dans l'agriculture s'intensifie et façonne de plus en plus les perceptions. Les Centres chinois de développement des technologies agricoles constituent des investissements de premier plan (Laganier & Scarwell, 2002). On en dénombre aujourd'hui 23 dans toute l'Afrique, financés au cours de leur phase initiale par le ministère du Commerce chinois dans le cadre de son programme d'aide. La plupart de ces centres sont gérés par des sociétés et intégrés à un modèle commercial de formation, de démonstration technologique et de vente. Toutefois, comme le montrent Xu Xiuli et ses collègues, la performance des centres dépend de la personne qui les dirige, ce qui démontre qu'il n'existe aucun « modèle chinois » de développement ou de partenariat État-entreprise spécifique (Laganier & Scarwell, 2002).

De même, l'on a étudié quelques cas d'investissements commerciaux dans le secteur agricole, menés principalement par des entreprises publiques chinoises. Par exemple, Gu Jing et ses collègues ont expliqué qu'à Xai Xai, au Mozambique, la société de développement agricole Wanbao de la province Hubei a pris en charge 20 000 hectares d'une ferme d'État pour cultiver du riz et développer un système d'agriculture contractuelle avec les exploitations environnantes. Cela n'a pas été facile. Kojo Amanor et Sergio Chichava décrivent les changements intervenus dans la direction de la société, les différends avec les communautés locales et les alliances changeantes avec les élites locales.

2.2.2 La formation des responsables du gouvernement

La formation des responsables du gouvernement constitue un aspect important de l'implication chinoise en Afrique. Plus de 10 000 fonctionnaires sont formés en Chine chaque année, dont la plupart dans le domaine de l'agriculture. Ces chiffres dépassent de loin toutes les initiatives de formation occidentales dans le cadre de programmes d'aide. Henry Tugendhat et Dawit Alemu ont analysé les impacts de ces formations. Bien que les impacts immédiats aient été assez limités, le développement de relations à long terme et l'exercice d'une diplomatie fondée sur le « soft power » constituent des éléments importants.

L'aspect de l'implication chinoise dans l'agriculture africaine qui aura le plus de répercussions mais qui reste toutefois mal compris est peut-être le nombre croissant de migrants actifs dans le secteur agroalimentaire^①, des travaux agricoles à la transformation, en passant par la vente au détail et les restaurants. Seth Cook et ses collègues ont observés des investissements croissants dans la fourniture d'aliments typiquement chinois à des populations d'expatriés chinois en pleine expansion. Les personnes concernées sont souvent arrivées en Afrique dans le cadre de contrats avec le gouvernement chinois. Elles ont ensuite monté leur entreprise puis ont encouragé d'autres personnes à les rejoindre depuis la Chine.

À partir des observations faites, l'implication chinoise dans l'agriculture africaine, n'en est certainement pas à un stade de développement aussi avancé que certains l'imaginent. Sur le long terme, il se pourrait que les activités s'accélérent, à mesure que de nouvelles opportunités apparaissent. Mais la Chine aussi change. À mesure que son économie se restructure vers une « nouvelle norme », la demande évolue. S'il est certain que la demande alimentaire se maintiendra à l'avenir, il est peu vraisemblable qu'elle provienne d'Afrique. Néanmoins, en tant que nouvelle puissance mondiale, la Chine souhaitera conserver des relations en matière de commerce, de diplomatie et d'aide avec l'Afrique, et le maintien de relations demeurera primordial.

^① Voir notamment le numéro spécial de *Jeune Afrique*, «?Agro-alimentaire?: l'Afrique aiguise les appétits?», du 2 mars 2011.

3. Résultats

Des scientifiques ont exposé les mensonges des spoliateurs de terres. Les investisseurs affirmaient généralement que les monocultures étaient établies sur des terres non exploitées ou « dégradées » et qu'elles ne causaient donc aucun dégât environnemental.

La razzia des pays riches sur les terres arables partout dans le monde est, de nos jours, l'un des phénomènes qui freine le plus dangereusement l'émergence du continent. Sécurité alimentaire pour les uns, pure spéculation foncière pour les autres, cette logique anti-développement de l'Afrique se base sur une législation foncière faible et la course aux investisseurs dans les pays pauvres. Et sur un processus d'acquisition forcée à des conditions de cession opaques, entraînant l'expropriation pure et simple des agriculteurs locaux.

À l'aide d'images satellite, des scientifiques ont prouvé le contraire. Leurs résultats montrent que les terres cultivables et les zones forestières sont les plus touchées par l'accapement. Un tiers des affaires foncières a un effet négatif sur les forêts naturelles et cause donc des dégâts environnementaux considérables. Les monocultures sacrifient des forêts, libérant ainsi du CO₂ dans l'atmosphère et détruisant la biodiversité. Par ailleurs, l'avantage est double pour les investisseurs. Ils profitent d'abord de la vente du bois, puis de la culture de palmiers à huile, de soja ou de canne à sucre.

Une autre conséquence négative de l'agriculture industrielle est l'expansion croissante du génie génétique sous la forme des organismes génétiquement modifiés (OGM). Le supposé potentiel en rendements accrus des semences OGM cause déjà des dégâts environnementaux considérables. Si elles continuent de se répandre, les risques pourraient être colossaux. Vous trouverez plus d'informations à ce sujet sur notre page thématique « Viande et soja - Pourquoi l'élevage intensif dévore les forêts tropicales ».

Un autre aspect souvent négligé de l'accapement des terres sont ses conséquences négatives sur les ressources en eaux régionales. L'agriculture industrielle est responsable de 70% de la consommation d'eau mondiale. Pour garantir le rendement des monocultures, les plantations doivent être irriguées artificiellement en grandes quantités, surtout pendant les périodes de sécheresse. Cet arrosage intensif se répercute sur l'équilibre hydrologique local et réduit la quantité d'eau disponible pour la consommation propre et l'agriculture de la population locale.

Nous sommes peut-être à la veille d'un tournant historique. Cet article s'inscrit dans le débat enflammé entre ceux qui pensent que la vague d'accapement de terres et d'investissements que nous avons décrite comporte pour les pays en voie de développement des bénéfices potentiels qui méritent d'être soulignés et ceux qui estiment qu'il faut au contraire bloquer la diffusion de ce modèle aliénant pour les populations locales concernées (Cotula, Vermeulen, Leonard, & Keeley, 2009). En tout cas, le très grand déséquilibre entre les forces sur le terrain exige au moins une régulation des négociations de sorte que les investissements apportent aussi quelques avantages aux populations locales. Diverses institutions, entre autres la Banque mondiale et la FAO réfléchissent à une transformation du business en situation de win-win qui bénéficierait à toutes les parties en présence. Cette dernière organisation a également publié le 11 mai 2012 des

Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale, un document approuvé par ses 191 membres, mais fondé sur le volontariat et donc non contraignant, considéré toutefois comme un premier pas décisif pour affronter les accaparements de ressources naturelles tout en tenant compte des droits de l'Homme et de l'écosystème^①.

Nombre d'ONG ont stigmatisé les « offres de terrains » aux investisseurs étrangers, accusés de « voler » les populations locales dépourvues, lesquelles continuent à se rebeller à grands cris. Par exemple la fondatrice de GRAIN^②, Renée Vellvé, plaide pour le retour à ce que de nombreux auteurs appellent la « souveraineté alimentaire », avec une production proche des communautés villageoises. Mais seuls quelques pays comme le Brésil et l'Argentine ont démontré une volonté d'agir en approuvant récemment des mesures qui limitent l'accès des étrangers à la propriété. Les Nations unies sont au demeurant conscientes du fait que semblables pratiques violent les principes généraux des droits de l'Homme ainsi que des droits économiques, sociaux et culturels. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle ont été adoptées des initiatives comme les Principes pour des investissements étrangers responsables de la Banque mondiale et les Villages du Millénaire de l'ONU qui sont destinés à réduire l'impact local du *land grabbing*. Les résultats de ces actions ne peuvent pas être encore mesurés (Dwyer, 2014). Certaines organisations n'hésitent pas de parler d'un néocolonialisme (Roiatti, 2010) susceptible d'aggraver plus avant des scénarios internationaux déjà précaires. Il faudra en tout cas rester très vigilant afin que ce phénomène ne s'hyperfinanciarise^③ pas et ne se transforme pas en un nouveau type d'exploitation des populations impliquées, en particulier dans les zones rurales les plus arriérées des pays.

Conclusion

En Afrique, l'accaparement des terres a pris de l'ampleur à partir de 2008, date de la crise financière mondiale et des émeutes de la faim sur le continent. Hormis le biocarburant, les sociétés misent surtout sur le blé, le riz et le maïs qui constituent 75% de la demande des céréales dans le monde. L'Afrique parviendra-t-elle à changer ses relations avec la Chine et à se dégager de cette économie de rente, de cette fonction de fournisseur de matières premières qu'elle assume déjà pour de nombreux bailleurs de fonds ? A long terme, ce modèle d'échanges « ressources contre infrastructures », inégal pour l'Afrique, n'est pas durable. D'autant plus que ces échanges sont particulièrement défavorables aux pays africains pauvres en

^① L'accord sur les droits de propriété de et d'accès aux ressources naturelles, clefs de la production alimentaire, a été signé au siège de la FAO à la même date.

^② Le Grain de Blé est une petite organisation internationale qui soutient la lutte des paysannes, des paysans et des mouvements sociaux pour renforcer le contrôle des communautés sur des systèmes alimentaires fondés sur la biodiversité. Elle est une fondation de pure utilité publique travaillant au bien-être physique, relationnel et spirituel des enfants par le partage des valeurs de la foi et de l'amour inconditionnel de Dieu.

^③ Les banques européennes contribuent toujours à la volatilité des prix des denrées alimentaires sur les marchés et à la faim dans le monde. C'est ce que dénonçait en janvier 2012 une étude de Friends of the Earth Europe intitulée *Farming Money How European Banks and private finance profit from food speculation and land grabs* avec une liste des banques et multinationales impliquées dans le *land grabbing* et les spéculations boursières sur les denrées alimentaires. Étaient analysés les cas de 29 banques européennes parmi lesquelles *Allianz*, *BNP Paribas*, *Dexia*, *Deutsche Bank* et *HSBC*, ainsi que ceux de compagnies d'assurance et de fonds de pension dans huit États membres de l'UE.

ressources minières et producteurs de textiles. Mais il faut encore attendre pour juger de l'impact de ce partenariat et de son évolution ou non vers un échange « gagnant-gagnant ». Les intérêts des dirigeants chinois et africains sont convergents. Toutefois, les critiques d'une partie de la population africaine à l'encontre des investissements chinois est une réalité. Le moindre prétexte peut donner lieu à des manifestations hostiles envers les Chinois et au pillage de leurs commerces comme cela s'est passé à Kinshasa^①. Il est essentiel que les pays africains limitent les effets négatifs de ce partenariat et en saisissent les opportunités. Certains États africains deviennent plus exigeants sur la formation et l'emploi de la main-d'œuvre locale dans les négociations avec les Chinois. Néanmoins, il revient aux États africains de mettre en place des règles, des normes et des lois et de veiller à leur application par tous les acteurs économiques. La société civile a certainement un rôle à jouer pour que cette coopération entre la Chine et l'Afrique ne se fasse pas au détriment des populations africaines. Les ONG doivent rester vigilantes pour dénoncer les pratiques chinoises qui iraient à l'encontre d'un travail décent et d'un développement durable en Afrique.

L'offre agricole chinoise est confrontée à de nombreuses contraintes au niveau de l'offre (terre, eau, main-d'œuvre) tandis qu'au niveau de la demande, l'urbanisation et la démographie modifieront le comportement alimentaire des ménages chinois. Selon les scénarios des Nations unies (bas, médian et haut), l'accroissement de la population chinoise se situera entre 75 et 230 millions entre 2010 et 2030.

Références

- Alden, C. (2007). *China in Africa*. Zed Books.
- Belaïd, R., Gasmi, F., & Virto, L. R. (2009). La qualité des institutions influence-t-elle la performance économique ? Le cas des télécommunications dans les pays en voie de développement. *Revue d'économie du développement*, 17(3), 51-81.
- Chaponnière, J.-R. (2008). Un demi-siècle de relations Chine-Afrique: Évolution des analyses. *Afrique contemporaine*, 4(N°228), 35-48. <https://doi.org/10.3917/afco.228.0035>
- Chaponnière, J.-R., Gabas, J.-J., & Qi, Z. (2011). Les investissements agricoles de la Chine: Une source d'inquiétudes ? *Afrique contemporaine*, (237), 71-83. <https://doi.org/10.3917/afco.237.0071>
- Charvet, J.-P. (2023). Land Grabbing ou accaparement de terres agricoles. Consulté 24 mars 2023, à l'adresse <https://www.universalis.fr/encyclopedie/land-grabbing-accaparement-de-terres-agricoles/>
- Cornélius, C. (1975). *Encyclopædia Universalis*. Paris: Seuil.
- Cotula, L., Vermeulen, S., Leonard, R., & Keeley, J. (2009). *Land grab or development opportunity? Agricultural investment and international land deals in Africa*. London/Rome. <https://www.afdb.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/Generic-Documents/IFAD%20IIIEE%20Land%20Grab%20in%20Africa.pdf>
- Deininger, K., Byerlee, D., Lindsay, J., Norton, A., Selod, H., & Stickler, M. (2011). *Publication: Rising Global Interest in Farmland: Can it Yield Sustainable and Equitable Benefits?*
- Deshaias, M. (2014). Ambiguïtés et limites de la transition énergétique en Allemagne. *Vertigo - la revue électronique en sciences de l'environnement*, 14(3). <https://doi.org/10.4000/vertigo.15515>
- Dwyer, M. B. (2014). Building the Politics Machine : Tools for 'Resolving' the Global Land Grab. *Development and Change*, 44(2), 309-333. <https://doi.org/10.1111/dech.12014>

^① https://www.lemonde.fr/afrique/article/2015/01/28/rdc-des-chinois-pris-pour-cible-a-kinshasa_4564790_3212.html

- Friedberg, E. (1992). Les quatre dimensions de l'action organisée. *Revue française de sociologie*, 33(4), 531-557. https://www.persee.fr/doc/rfsoc_0035-2969_1992_num_33_4_5623
- Gabas, J. J., & Xiaoyang, T. (2014). Dépasser les idées reçues. *Perspectives*, (26), 1-4. https://agritrop.cirad.fr/572793/1/document_572793.pdf
- Gaveau, F. (2010). *Thierry Pouch, La guerre des terres. Études rurales*. Paris: Choiseul. <https://doi.org/10.4000/etudesrurales.9657>
- Griffon, M. (2011). Les phénomènes de land grabbing: Un rendez-vous historique pour les agricultures africaines ? *Afrique contemporaine*, 2(238), 29-41. <https://doi.org/10.3917/afco.238.0029>
- Hou, L. (2011). Un land grab chinois en Afrique sub-saharienne ? *Outre-Terre*, 4(30), 151-170. <https://doi.org/10.3917/oute.030.0151>
- Lafargue, F. (2005). La Chine, une puissance africaine. *Perspectives Chinoises*. <https://journals.openedition.org/perspectiveschinoises/900#text>
- Laganier, R., & Scarwell, H.-J. (2002). Les recompositions de l'action publique en contexte transfrontalier.: L'exemple du district hydrographique de l'Escaut. *Développement Durable et Territoires*. <https://doi.org/10.4000/developpementdurable.1077>
- Margulis, M. E., Mckeon, N., & Borras, S. (2013). Land Grabbing and Global Governance: Critical Perspectives. *Globalizations*, 10(1), 1-23. <https://doi.org/10.1080/14747731.2013.764151>
- Musselin, C. (2005). Sociologie de l'action organisée et analyse des politiques publiques : deux approches pour un même objet ? *Revue française de science politique*, 55, 51-71. <https://doi.org/10.3917/rfsp.551.0051>
- Niquet-Cabestan, V. (2006). La stratégie africaine de la Chine. *Politique étrangère*, (2), 361-374. <https://doi.org/10.3917/pe.062.0361>
- Roiatti, di F. (2010). *Il nuovo colonialismo. Caccia alle terre coltivabili. Università Bocconi*. Milan.,
- Sassen, S. (2013). Land Grabs Today: Feeding the Disassembling of National Territory. *Globalizations*, 10(1). <https://doi.org/10.1080/14747731.2013.760927>
- Stefano, L. (2013). *Land Grabbing. Journeys in the New Colonialism*. Verso.
- Sy, O. (2009). *Reconstruire l'Afrique: vers une nouvelle gouvernance fondée sur les dynamiques locales*. Paris: ECLM. https://docs.eclm.fr/pdf_livre/339ReconstruireAfrique.pdf
- Taylor, I. (2006). China's oil diplomacy in Africa. *International Affairs*, 82(5), 937-959.
- Tull, D. M. (2006). China's engagement in Africa: scope, significance and consequences. *The Journal of Modern African Studies*, 44(3), 459-479. <https://www.jstor.org/stable/3876304>